

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du **14 décembre 2017**

Présidence de **M. Pierre Butty**, président

Demande d'un crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey (2017/P21)

Rapporteur: Mme Danièle Kaeser

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n°21/2017, du 23 octobre 2017 concernant la demande d'un crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey ;
- VU** les interpellations de M. Serge Ansermet le **3 avril 2003** « *Plan directeur communal : 5 ans après, où en est-on ?* », de M. Vladimir D'Angelo et al. le **27 avril 2006** « *Bilan du Plan directeur 1997 - Programme de réalisation.* », de Mme Christiane Lavanchy le **2 mai 2013** « *Quelle direction pour le Plan directeur ?* », de M. Alain Gonthier le **12 mars 2015** « *Densification, une notion à préciser.* », ainsi que de Nana Sjöblom et Antoine Dormond le **9 mars 2017** « *Quel avenir pour les projets urbanistiques à Vevey ?* »
- VU** les motions de M. Serge Ansermet le **11 février 2002** « *Révision du Plan d'extension et de son règlement.* », de M. Eric Gavin le **9 mars 2006** « *Densification et grands projets : pour une vision d'avenir au profit de tous veveysans.* », ainsi que de MM. Alain Gonthier et Antoine Dormond le **13 mars 2017** « *Plan général d'affectation et Plan directeur communal, où en êtes-vous ?* »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. De classer les interpellations et motions susmentionnées ;
2. De procéder à la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey ;
3. D'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'300'000.- pour la réalisation des études du Concept directeur, du Plan directeur communal et des quatre Plans d'affectation concernés (Plan-Dessus, Plan-Dessous, Vieille ville et Charmontey) ;
4. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements".
5. D'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 130'000.- pendant 10 ans.

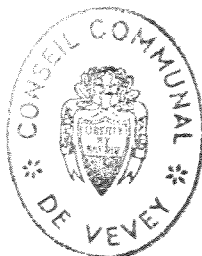
Ainsi délibéré en séance du **14 décembre 2017**.

Adopté à une très large majorité (un avis contraire et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le **18 décembre 2017**.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Pierre Butty



la Secrétaire

Carole Dind